



COMMUNE DE  
**VOUREY**

Commune de Vourey

COMMUNE DE VOUREY - MAIRIE  
115 ROUTE DE LA FONTAINE RONDE  
38210 VOUREY

TEL. 04 76 07 05 19

[www.commune-vourey.fr](http://www.commune-vourey.fr)

DEPARTEMENT DE L'ISERE

ARRETE DE POLICE PORTANT  
REGLEMENTATION DE LA  
CIRCULATION

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUREY

**VU** le code de la route

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983

**VU** le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

**VU** la demande de l'entreprise LTB Charpente,

### **ARRETE 2025 – 106**

**Article 1** : pour permettre la rénovation de la toiture, 35 route du sabot 38210 Vourey, il y a lieu, d'autoriser les mesures suivantes sur le parking communal route du sabot (photo ci-après) :

- Interdiction de stationner à tous autres véhicules que l'entreprise demandeuse.
- Autorisation de déposer du matériel et des véhicules pour les travaux demandés.
- La commune de pourra être tenue comme responsable en cas de dégradations ou vol sur les éléments stockés.

**Article 2** : La signalisation est à la charge de l'entreprise.

**Article 3** : Ces travaux auront lieu :

**Du lundi 5 janvier 2026 au vendredi 16 janvier 2026.**

**Article 4** : Il conviendra de reconstituer l'emplacement et ses abords propres, à l'identique et avec les mêmes caractéristiques techniques.

**Article 5** : le présent arrêté sera transmis à l'entreprise, à la gendarmerie, et affiché en Mairie.

Fait à Vourey, 18 décembre 2025  
Fabienne BLACHOT-MINASSIAN, Maire

